



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les opportunités de financement

005 / Octobre 2016

### Appels à projets en cours

#### ➤ Ville de Paris // SOLIDAE - SOLidarité Internationale Déchets Assainissement et Eau

Cet appel vise à soutenir des projets structurants d'une durée **d'un à trois ans** dans les pays éligibles à l'Aide publique au développement, ce programme contribue à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD). Peuvent y participer: **les associations (loi 1901 ou 1908) ayant un an d'existence au moins**. La demande de subvention peut porter sur **tout ou partie de la durée totale du projet**, et doit remplir les conditions suivantes: **i) Un seul projet peut être déposé par porteur de projet; ii) Le demandeur peut candidater: soit pour le volet «Eau-Assainissement», soit pour le volet «Déchets», ou pour les deux volets simultanément**, à condition de concerner la même zone d'intervention. Les projets sélectionnés pourront être subventionnés à hauteur **de 250.000 euros** pour le volet Eau et Assainissement, **150.000 euros** pour le volet Déchets, ou atteindre **400.000 euros** si le projet porte sur les deux volets. La subvention de la Ville pourra représenter **au maximum 50% du montant total des projets**. Le dossier, est à déposer **au plus tard le 6 décembre 2016** sur l'application **SIMPA**. La décision du Comité sera rendue en mai 2017. **Une réunion publique aura lieu le 16 novembre 2016 à 17h30** au 103 avenue de France, Paris 13e (réservation obligatoire à adresser à [aap.solidae@paris.fr](mailto:aap.solidae@paris.fr))

Informations complémentaires : <http://www.paris.fr/actualites/solidae-le-nouvel-appel-a-projets-international-de-la-ville-de-paris-4062>

#### ➤ F3E // Appel à manifestation d'intentions pour accompagnement d'études par le F3E en 2017

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, le F3E vise à : **i) améliorer la visibilité / lisibilité de l'accompagnement d'études pour les membres ; ii) Pour faciliter l'application des priorités d'accompagnement d'études par le F3E ; iii) Pour renforcer l'anticipation et la programmation de l'accompagnement des études pour les membres et le F3E**. Il est demandé aux membres ayant l'intention de réaliser une étude (**parmi les types d'études proposés par le F3E**) avec l'accompagnement du F3E en 2017 de répondre à cet appel en suivant la trame d'intention proposée. Les études sélectionnées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intentions **seront considérées comme prioritaires pour un accompagnement par le F3E en 2017**. Si des arbitrages sont à faire dans l'instruction des réponses à cet appel et selon le principe d'équité dans la répartition des moyens d'accompagnement d'études du F3E entre ses membres, **la priorité sera donnée aux études portées par des membres n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement d'étude récent du F3E**. **Le F3E peut accompagner des études sans les cofinancer, il peut également les accompagner avec un cofinancement de sa part dans la mesure de ses moyens**. Concernant les priorités, règles et plafonds de cofinancement d'études du F3E et les montants de contribution des membres au fonds de péréquation du F3E en cas d'accompagnement d'une étude, nous vous invitons à consulter les informations ici :

<http://f3e.asso.fr/evaluer/accompagner-nos-membres/l-accompagnement-d-etudes>. Pour les membres dont les projets d'études n'auront pas été sélectionnés pour un accompagnement du F3E dans le cadre de cet appel à manifestation d'intentions, ils pourront se voir proposer par le F3E **d'autres modes d'accompagnement** (formation notamment) **ou d'appui** (diffusion de recherches de consultants, mise à disposition d'outils...). La date limite de réponse à cet appel à manifestation d'intentions, en envoyant votre note d'intention par e-mail à **Lilian Pioch**, Coordinateur des études du F3E ([l.pioch@f3e.asso.fr](mailto:l.pioch@f3e.asso.fr)), est le **lundi 21 novembre 2016 à midi (heure française)**. Une séance d'information est proposée aux membres le **vendredi 4 novembre, de 14h30 à 17h (dans les locaux du F3E à Paris)** inscriptions par e-mail auprès de : **Lilian Pioch** ([l.pioch@f3e.asso.fr](mailto:l.pioch@f3e.asso.fr)).

Informations complémentaires : <http://f3e.asso.fr/article/1749/appel-a-manifestation-d-intentions-pour-accompagnement-d-etudes-par-le-f3e-en-2017>

### ➤ **AFD // Appel à projets Jeunesse Diffa**

Sur la base d'un financement de l'Agence AFD, la Haute Autorité à la Consolidation et la Paix (HACP) se propose de subventionner des ONG constituées ou non en consortium, ou d'autres organismes à but non-lucratif **pour la réalisation d'un projet en faveur de la jeunesse de la région de Diffa**, région excentrée et fortement impactée par la crise sécuritaire liée aux activités de la secte Boko-Haram, particulièrement aux frontières du Nigéria et de la zone du lac Tchad. Le projet devra **promouvoir la cohésion sociale, la création de revenus et l'insertion socio-professionnelle au profit des jeunes hommes et femmes entre 15 et 35 ans**, principalement parmi la population hôte, mais également au bénéfice **des jeunes déplacés et retournés**, ainsi qu'aux **jeunes réfugiés**. Le projet jeunesse Diffa comprendra trois composantes : **1.** Favoriser la cohésion sociale, par la mise en place d'activités socio-éducatives et de travaux HIMO permettant de générer rapidement des revenus pour les jeunes ; **2.** Améliorer l'insertion sociale et professionnelle par la mise en place de dispositifs de formation et d'insertion adaptés au contexte local ; **3.** Renforcer les capacités de pilotage du Conseil Régional afin d'optimiser la coordination des acteurs et le développement économique et social de la région. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix (HACP). L'appel à projets « *Jeunesse Diffa* » (« l'Appel ») vise à financer un projet de développement porté par **un consortium d'ONG ou une ONG nationales ou internationales, seules ou en partenariat avec des OSC**. L'HACP disposera à ce titre d'un montant en subvention de **10 millions d'euros** mis à disposition de la République du Niger par la France et financé par l'Agence Française de Développement. **Les composantes 1 e 2** concernées par le présent appel à projets seront financées à hauteur de **8 millions d'euros sur une période de 48 mois**. Le concours de l'AFD **peut financer 100% du budget total TTC du projet**. Les OSC sont néanmoins encouragées à valoriser des co-financements par d'autres bailleurs ou sur fonds propres. Date limite de dépôt des candidatures : **2 décembre 2016**

Informations complémentaires : à la HACP : le Secrétaire Général **Monsieur, Ibrahim Boukary Abdou** [ibrahimboukary@yahoo.fr](mailto:ibrahimboukary@yahoo.fr) ; à l'AFD **Monsieur Jordi Ferrari** (consultant AFD – [ferrari.jordi@gmail.com](mailto:ferrari.jordi@gmail.com)), <http://afd.dgmarket.com/tenders/np-notice.do?noticeId=14500679>

### ➤ **Fondation Crédit Agricole // Désertification médicale et accès aux soins**

Désireuse de permettre à chacun de vivre en bonne santé tout au long de sa vie, la fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement lance un appel à projets pour **favoriser l'accès aux soins dans les territoires ruraux et urbains, touchés par la désertification médicale**. Les projets sélectionnés devront apporter des réponses mobilisables sur les territoires concernés ou menacés par la désertification médicale. Ils pourront s'inscrire parmi les **thèmes suivants : accès aux soins pour les personnes isolées, personnes âgées, personnes en difficultés, jeunes et étudiants, utilisation du numérique et des nouvelles technologies pour permettre l'accès aux soins, soins mobiles, parcours de soins facilité ...** La dotation globale maximale apportée est d'un montant de **400 000 euros**. Au total, **entre 15 et 25 projets** devraient pouvoir être soutenus. Le jury se réserve également le droit d'attribuer un financement complémentaire dédié à la modélisation du projet et à son essaimage. Date limite de candidature : **30 novembre 2016**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-ca-solidaritedeveloppement.org/appel-a-projet/desertification-medicale-et-acces-aux-soins/>



➤ **Fondation d'Entreprise Syndex // Donner la parole au travail - améliorer les conditions de travail - promouvoir un environnement de travail digne sain et salubre**

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui donnent la parole au travail, parlent du travail, montrent les conditions dans lesquelles il se réalise, interrogent son contenu, en révèlent le sens. Des projets qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité. Que ces projets soient portés par des structures de l'économie sociale et solidaire, des entreprises culturelles, des organismes de recherche, des ONG... La Fondation d'Entreprise Syndex intervient sous la forme **d'octroi de bourses ou de prix, de soutien financier, de soutien logistique ou d'apport de compétences aux projets retenus**. Favorisant l'union des forces, elle soutient l'émergence de partenariat, avec tout organisme ou institution privée ou publique poursuivant en France et en Europe des buts similaires. Date limite de candidature : **15 décembre 2016**. Personne contact : **Jean-Louis Vayssiere** [jl.vayssiere@syndex.fr](mailto:jl.vayssiere@syndex.fr) | 0663755341

Informations complémentaires : <http://www.syndex.fr/Fondation-syndex/Fondation-d-entreprise-Syndex>

➤ **Fondation Mazars // Enfance, Solidarité, Santé et Développement durable**

La Fondation Mazars i) s'engage aux côtés des associations qui agissent **en faveur de l'enfance en difficulté, notamment dans des domaines tels que, la lutte contre la précarité et l'aide aux familles en difficulté, mais également l'accès à l'éducation, à la culture, aux soins, ou à un logement décent**, ii) soutient les actions menées pour faciliter l'insertion des personnes victimes de handicap quel que soit la nature de ce dernier (mental, physique, culturel ou social), iii) supporte et encourage les initiatives qui **s'inscrivent dans une démarche de développement durable**. Les associations de terrain qui développent des programmes s'inscrivant dans ces démarches peuvent solliciter la Fondation Mazars. La Fondation d'entreprise Mazars **intervient partout dans le monde**. La Fondation ne souhaite pas limiter géographiquement son champ d'action aux 77 pays du groupe Mazars, **et intervient en soutien de projets internationaux et transnationaux partout dans le monde**. Le montant des subventions **varie entre 5 000 et 15 000 euros**. Date limite de candidature : **30 décembre 2016**

Informations complémentaires : **Marie-Anne Brin - tél. : 0 1 49 97 43 11 –**

<https://www.mazars.fr/Accueil/Mazars/Notre-engagement/Nos-actions-societales-et-environnementales/La-Fondation-d-entreprise-Mazars>

➤ **SNCF // Jeune pousse, action au service de l'emploi et de l'innovation**

La SNCF souhaite donner de l'ampleur à son action dans le domaine de **l'emploi et de l'innovation**. Le Groupe, via sa filiale de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat, relance son programme « **Jeune pousse** ». Objectif : **recruter 100 nouvelles initiatives**. L'appel à projet est ouvert **aux entreprises (TPE, PME) ou associations en création** ou créées après janvier 2011. Afin de participer à la création d'emplois, le projet doit compter **un minimum de 5 emplois programmés dans les 3 ans** et présenter **une capacité à être déployé et/ou répliqué sur plusieurs territoires en France**. Il doit également comporter **une dimension digitale**. Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **30 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.sncf-developpement.fr/entrepreneurs/integrer-notre-programme/>

➤ **Fondation financière de l'échiquier // Agir pour l'insertion et l'éducation**

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour : **i) Prévenir l'exclusion par l'Education, ii) Guérir l'exclusion par le soutien de projets économiques à vocation sociale à travers l'Insertion Professionnelle**. Les critères de sélections sont : **a) Votre projet est implanté en France, b) Votre projet a pour objet l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté, c) Votre projet est innovant, d) Votre demande de**

soutien concerne exclusivement des dépenses d'investissement. Délai de réception des candidatures : **30 décembre 2016**.

Informations complémentaires : [http://www.fondation-echiquier.fr/pages/presenter\\_projet/presenter\\_projet.aspx](http://www.fondation-echiquier.fr/pages/presenter_projet/presenter_projet.aspx)

➤ **Fondation Auchan pour la Jeunesse // Aides aux projets Jeunesse**

A travers cet appel, la fondation vise à **permettre aux jeunes habitants et plus particulièrement à ceux en difficulté, issus des villes et quartiers proches du magasin, de réaliser leur projet personnel, en leur offrant des moyens financiers et l'expérience professionnelle nécessaires pour structurer leur démarche**. Les projets éligibles doivent être liés à l'Education pour apprendre aux jeunes à : **i) écrire, lire, compter, et se cultiver ; ii) se former ; iii) bien se nourrir ; iv) préserver leur santé ; v) préserver leur environnement**. La fondation soutient des projets **dans tous les pays d'implantation** des hypermarchés Auchan. Délai de soumission des candidatures : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://www.groupe-auchan.com/nos-engagements/solidarite/>

➤ **Fondation d'entreprise OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP soutient des projets de structures à but non lucratif pour : **i) Aider l'orphelin et sa famille ; ii) Former les professionnels de l'enfance et de l'éducation ; iii) Sensibiliser le grand public**. Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation d'entreprise OCIRP met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur [www.fondation-ocirp.fr](http://www.fondation-ocirp.fr), rubrique Appel à projets. Une fois le dossier complété, il suffit de l'envoyer par courrier postal accompagné de l'ensemble des pièces justificatives à : **Fondation d'entreprise OCIRP, 17 rue de Maignan 75008 Paris**. Délai de soumission des candidatures : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets>

➤ **Après Demain // Agir pour s'en sortir 2016**

Après Demain est un fonds de dotation familial créé dans le but **de lutter contre les solitudes et les privations de libertés en aidant les personnes qui en souffrent à trouver en elles les ressources pour s'en sortir**. Pour travailler en profondeur les différentes facettes de la problématique de la perte de lien social, Après Demain a fait le choix de spécifier périodiquement son approche et d'aborder ainsi successivement les différentes dimensions de la solitude. L'année 2016 sera consacrée à l'accompagnement des projets concernant les thèmes suivants : **i) Isolement des proches aidants** : Personnes qui viennent en aide, de manière soutenue, à un membre de leur entourage en situation de dépendance. Cet accompagnement entraîne souvent une perte de lien social, un enfermement dans le couple aidant / aidé, une altération de la santé physique et psychique, une difficulté à cumuler vie professionnelle et vie d'aidant. **ii) Solitude en milieu rural** : Personnes isolées pour des raisons géographiques, de perte de mobilité, d'une activité professionnelle peu propice aux échanges, de transformation progressive de la population locale qui déstabilise les équilibres sociaux, de disparition des services, des commerces, des activités de loisirs et de culture. **iii) Parentalité complexe** : Parents en situation d'isolement et de perte de liens sociaux du fait de relations parent-enfant difficiles. Le Fonds se concentrera sur les initiatives en faveur de personnes **habitant en régions Pays de Loire ou Bretagne**. Il pourra s'agir : # D'appui au fonctionnement d'actions ayant fait les preuves de leur pertinence, sous réserve de présentation de bilans et de mesures d'impact le justifiant. # De projets en démarrage, à condition qu'ils soient inédits sur le territoire. A titre dérogatoire, de projets particulièrement innovants situés hors de ce territoire et désirant essaimer dans ces régions. Le fonds de dotation apportera son soutien financier, **pouvant être pluriannuel, ainsi qu'un appui stratégique si nécessaire**. Pour candidater, téléchargez sur le [site www.apresdemain.org](http://www.apresdemain.org) la [fiche de](#)



présentation de projet 2016. Envoyez-la à : [alexia.maury-segard@apresdemain.org](mailto:alexia.maury-segard@apresdemain.org) (un formulaire automatique va être mis en place). Date limite de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-2016>

### ➤ Fondation OAK // Issues Affecting Women Programme

Dans le cadre du programme « Issues Affecting Women », la fondation OAK vise à **contribuer à un monde dans lequel les femmes sont à l'abri de la violence et sont libres d'exercer pleinement leurs droits humains**. Elle cherche à construire un mouvement fort et dynamique des femmes dans lequel elles sont habilitées individuellement et collectivement à contester les normes patriarcales et lutter contre les causes profondes de l'inégalité. Elle soutient **les organisations qui travaillent à des modèles de fin de la violence et de l'exploitation qui perturbent la vie des femmes en veillant à ce que les lois et les politiques fondées sur les droits garantissent un environnement exempt de violence, et en transformant les normes sociales néfastes**. Elle apporte également un soutien à **une gamme de services qui permettent aux femmes de se remettre du traumatisme de la violence et de reconstruire leur vie**. La fondation OAK reconnaît en particulier l'importance vitale de donner aux groupes marginalisés de femmes une chance d'exercer leur influence et faire entendre leurs voix. Les domaines prioritaires sont : **i) Construction du mouvement ; ii) Lutte contre les violences faites aux femmes ; iii) Lutte contre la traite et exploitation ; iv) Lutte contre la violence intra-familiale ; v) Situations de crise**. Les zones concernées par cet appel sont : **Balkans, Brésil, Amérique centrale, République démocratique du Congo, Mexique, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis ; Moldavie, Bulgarie, Caucase du Nord et Inde (Jharkhand et du Bengale occidental)**. La fondation contacte les organisations des projets retenus dans **un délai de 3 mois**. Passé ce délai et sans réponse de la fondation, le projet doit être considéré comme non retenu. Délai de dépôt de candidature : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://oakfnd.org/women>

### ➤ Fonds pour les Femmes en Méditerranée

Le Fonds pour les femmes en Méditerranée a pour objectif le renforcement du mouvement des femmes sur le pourtour méditerranéen. Par sa proximité des associations et des réseaux, il constate au quotidien les difficultés que rencontrent les femmes et les hommes face au développement de l'intégrisme, à la banalisation de la violence exercée contre les femmes. La souplesse de son organisation lui permet de réagir très vite à la situation en mettant en œuvre son programme de renforcement du mouvement des femmes qui se déploie en trois volets : mise en œuvre d'espaces de coordination stratégiques, formation en intelligence collective féministe, programme de subvention et d'appui aux associations. Le Fonds s'intéresse particulièrement : **i) au maillage de réseaux au niveau régional** : rencontres et mise en place de réseau, partage d'information et d'expériences, coordination de projets; **ii) au renforcement des mouvements des femmes au niveau local** : soutien au fonctionnement des associations, formation des jeunes femmes et appui aux projets innovants ou sensibles; **iii) et selon le contexte, à l'appui à des individus** : participation à des rencontres ou aide urgente. Il appuie les associations et réseaux du pourtour méditerranéen en : **a) fournissant une information sur les bailleurs de fonds travaillant dans la région; b) facilitant la participation des membres des associations à des formations sur les montages de projets, la gestion de budgets et la recherche de financements; c) aidant à mettre en place de fonds locaux**. Le montant maximal de la subvention accordée par le FFMed est de **5000 euros**. Date limite de candidature : **31 décembre 2016**

Informations complémentaires : <http://www.medwomensfund.org/fr/Presentation.html>



➤ **AFD // FISONG Participation citoyenne : « Participation citoyenne des groupes exclus et/ou discriminés à la vie publique »**

La finalité de la FISONG « participation citoyenne » 2017 est **d'appuyer des pratiques innovantes permettant de contribuer à un renouveau démocratique en faveur des populations les plus vulnérables**. A travers cette FISONG, l'AFD recherche les articulations possibles entre ses interventions et les actions des ONG, en amont, pendant ou en aval des projets. Il s'agira donc de tirer des leçons des approches proposées par les ONG pour les actions ultérieures de l'AFD dans les projets qui intègrent la participation citoyenne comme mode opératoire privilégié, ou qui font de cette participation un objectif au service de sociétés plus démocratiques et inclusives. Les propositions présentées par les ONG devront permettre et dynamiser la participation des populations exclues. Il s'agira **de promouvoir de manière durable la participation de ces populations dans la vie publique de la communauté, à l'échelle locale, régionale ou nationale**. Les projets pourront explorer plusieurs leviers de promotion et d'animation de la participation citoyenne : **i) Les outils** : technologies de l'information et de la communication, médias traditionnels et sociaux, etc., facilitant à la fois l'accessibilité et la prise en compte des populations exclues dans les débats et décisions **publics** **ii) Les modes d'organisations politiques et sociales** : leaders communautaires, associations locales, organisations socio-professionnelles, etc. qui peuvent recueillir et relayer la voix des populations exclues ; **iii) Les enceintes** : conseils municipaux, plateformes de consultation, arbres à palabre, etc. où prennent vie les débats publics et s'élaborent les décisions collectives. Les projets mis en œuvre dans un pays d'intervention prioritaire de la France, en Afrique sub-saharienne ou sur le pourtour méditerranéen (**Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal, Haïti, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine, Liban.**), et dans lequel l'Agence dispose d'une représentation seront privilégiés dans la sélection des projets. **Les projets concernant un seul pays seront privilégiés. Des projets multi-pays** pourront néanmoins être retenus, mais des éléments de justification de ce choix devront être apportés (capitalisation d'expériences dans des contextes variés, possibilité de coopération sud-sud...). **La durée moyenne d'un projet est de trois ans**. Si des interventions plus longues étaient soumises à la FISONG, elles **ne pourront excéder 5 ans et une évaluation d'impact à mi-parcours sera alors obligatoire**. Cette évaluation devra être intégrée au plan de financement et au pilotage du projet. Le montant alloué par l'AFD à cet appel à propositions **s'élève à 2,5 millions d'euros** pour le financement d'a priori **3 projets d'une durée moyenne de 3 ans**. Un projet FISONG peut être cofinancé **à hauteur de 90% maximum du budget** total du projet soumis. Date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> février 2017**. Une réunion de concertation aura lieu à l'AFD **le 19 octobre 2016 à 9h30**. Inscriptions sur [fisong@afd.fr](mailto:fisong@afd.fr).

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/FISONG>

➤ **AFD // FISONG INCLUSION NUMERIQUE 2017 « Accompagner les populations défavorisées vers les opportunités numériques »**

L'objectif de la FISONG « inclusion numérique » est **d'appuyer des pratiques innovantes permettant de contribuer à l'inclusion des populations exclues, vulnérables ou défavorisées dans les opportunités du numérique**. La finalité des projets doit être **de donner à chacun, quelle que soit sa situation, une égale opportunité de s'emparer des opportunités du numérique pour sa vie personnelle, professionnelle, sociale, politique et économique**. Les projets pourront se construire autour d'une variété d'interventions (i) Sensibilisation et formation de base (alphabétisation numérique) ; (ii) la formation aux outils professionnels de base ; (iii) la formation professionnalisante ; (iv) la formation d'acteurs clef et de relais dans les communautés : animateurs, responsables etc) ; **d'outils et de contenus** (formations traditionnelles, plateformes, vidéo, jeu vidéo, applications, etc) ; **De lieux** (écoles et universités, lieux communautaires, tiers-lieux<sup>3</sup>, incubateurs, etc.) ; **de cibles** (populations défavorisées ou isolées, femmes, jeunes déscolarisés ou sans emploi, handicapés, etc.). Les projets mis en œuvre dans un pays d'intervention prioritaire de la France, en Afrique sub-saharienne ou sur le pourtour méditerranéen (**Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo, Sénégal, Haïti, Maroc, Algérie,**

Tunisie, Egypte, Palestine, Liban.), et dans lequel l'Agence dispose d'une représentation seront privilégiés dans la sélection des projets. Les projets pourront concerner **un pays ou plusieurs**, mais dans ce second cas des éléments de justification devront être apportés. La durée maximale d'un projet **est de trois ans**. Le montant alloué par l'AFD à cet appel à propositions s'élève à **2,5 millions d'euros** pour le financement **de 3 à 4 projets d'une durée maximale de 3 ans**. Un projet FISONG peut être cofinancé à **hauteur de 90% maximum** du budget total du projet soumis. Le plan de financement soumis par l'ONG devra intégrer un montant forfaitaire minimum **de 2% du montant total du projet pour la réalisation d'audits externes**. Date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> février 2017**. Une réunion de concertation aura lieu à l'AFD **le 25 octobre 2016 à 10h00**. Inscriptions sur [fisong@afd.fr](mailto:fisong@afd.fr).

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/FISONG>

## Opportunités de financements continues sur l'année

### ➤ Région de Bretagne // Soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

Afin de promouvoir une solidarité durable, la Bretagne soutient des projets de solidarité internationale, portés par des acteurs bretons, qui participent à un développement global et durable des populations et des territoires partenaires, en prenant appui sur une réelle participation des acteurs locaux à leur définition et leur mise en œuvre. Les structures ciblées par cet appel sont : **Associations locales, antennes régionales d'associations nationales créées depuis plus d'un an, collectivités locales, établissements de formation, d'enseignement supérieur, de santé**. Modalités d'intervention : **i) le niveau d'accompagnement des projets par la Région est fonction de la situation économique et sociale des pays concernés (hors pays européens)**. Le **taux maximum d'intervention est de 30 % des dépenses éligibles** pour les pays dont l'indice de développement humain (IDH) est faible et **de 15 %** pour les pays dont l'indice de développement humain est moyen ou élevé. **Le financement doit être impérativement accordé avant le démarrage du projet** ; il pourra concerner **un programme pluriannuel de développement (jusqu'à 3 ans)**. **Les dépenses éligibles sont** : • **les dépenses d'investissement matériel (acquis sur place) ou d'équipement réalisées au Sud** : travaux (eau, assainissement), gros matériel, mobilier lourd, équipements... à l'exception de l'achat de terrain et de dépenses immobilières (construction, rénovation) ; • **les dépenses d'investissement immatériel ou de formation réalisées au Sud** : frais de formation/information pour les apprenants (transport, nourriture, hébergement...), frais liés à la publication de documents pédagogiques, défraitements des formateurs/intervenants, dépenses engagées pour les actions de sensibilisation, dépenses pour la mise en place d'un fonds de microfinance... ; • **les dépenses liées aux actions d'information sur le projet en Bretagne** (hors acquisition d'équipements – caméra, appareil photo...) ; • **les dépenses liées à l'accueil en Bretagne de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement** (transport international et national, frais de séjour). Les dossiers peuvent être déposés : • pour le 1<sup>er</sup> semestre, **au moins 4 mois avant le démarrage du projet**, • pour le 2<sup>ème</sup> semestre, **au moins 6 mois avant le démarrage du projet**.

Informations complémentaires : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l\\_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19162/soutien-aux-projets-des-acteurs-bretons-de-la-solidarite-internationale)

### ➤ Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans)** : pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente**. Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre**. Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers



déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer)**. Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€**. La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés**.

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

#### ➤ **Fondation SNCF // « Faire ensemble avec nos différences »**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation SNCF choisit de soutenir **des actions interassociatives** qui permettent aux citoyens qui ne se côtoient pas habituellement ou se connaissent mal de se rencontrer et de partager des activités communes. L'objectif est de **leur permettre de s'ouvrir aux autres, s'enrichir des différences, partager pour aller au-delà des idées reçues et aussi trouver leur place dans la société**. Au-delà de la rencontre, la notion de « **faire ensemble** » est **fondamentale**, car l'action commune favorise le partage et l'enrichissement mutuel. Les enjeux de cette démarche sont donc : **1. La co-construction associative** qui multiplie les angles d'attaque, conforte la pertinence des actions, et qui par la mutualisation des ressources et des énergies optimise l'impact et fait bouger les lignes. **2. Le partage des « différences »** dans l'action et la mise en œuvre de réalisations communes. Pour favoriser la rencontre des publics, 4 thèmes sont proposés. Ils ne sont pas exclusifs dans la mesure où le projet s'inscrit dans le « Faire ensemble » tel qu'il est défini ci-dessus. **i) Intergénérationnel** : projets qui associent 2 générations ou plus ; **ii) Personnes en situation de handicap / Personnes valides** : projets qui associent un public en situation de handicap et un public valide. **iii) Interculturel** : Le projet pourra encourager la rencontre entre des personnes de cultures différentes ; **iv) Mixité (filles / garçons)** : projets qui aident à mieux apprécier les enjeux liés au genre. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets **doivent être accompagnés par une Maison des Associations ou une structure relai** participant à la démarche. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas étudié. La dotation sollicitée doit être comprise **entre 1 000€ et 5 000 €** et ne doit pas excéder **30 % du total du budget prévisionnel** de l'action (hors contributions Volontaires). Cet appel à projets est **ouvert de façon permanente**. Pour 2016, deux jurys nationaux seront organisés, **en septembre et en décembre**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-sncf.org/fr/nos-appels-a-projets/>

#### ➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

#### ➤ **Aides des représentations diplomatiques**

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de



conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsfornqos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse **aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année** (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année et l'appel court jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

### **Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)**

➤ **Femmes Inter Associations et Inter Service Migrants // Concours Solidaire Avec Notre Pays D'origine**

En 2016, FIA-ISM souhaite renforcer ses actions d'appui-conseil individuel et collectif en lançant un concours de projets dans les pays d'origine de ses membres. Cette action répond à un besoin largement identifié et poursuit divers objectifs : **i) Favoriser l'émergence des projets d'OSIM et développer l'esprit d'initiative ; ii) Soutenir et valoriser des petits projets de codéveloppement ; iii) Apprendre aux porteurs de projets à élaborer leur dossier et à le défendre à l'oral.** Ce concours valorisera des projets en cours (mission diagnostique achevée) ou déjà finalisés avec un **Grand Prix de 1500€** et un **prix Coup de cœur de 500€**. Délai de dépôt des dossiers de candidature : **2 novembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://fia-ism.com/index.php/12-contactez-nous/evenements/76-notice-concours-solidaire-avec-notre-pays-d-origine>

➤ **Fondation du Crédit Mutuel // PRIX DE L'INNOVATION LECTURE 2017 « Innover pour lire »**

Par son « Prix de l'Innovation Lecture », la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture encourage **l'expression de l'innovation dans le domaine de la promotion de la lecture et de l'écriture**. Il privilégie les actions de terrain qui s'inscrivent dans la durée et s'attache à soutenir des initiatives nationales, régionales ou locales permettant d'inciter tous les publics à la lecture. Pour participer au Prix de l'Innovation Lecture 2017, le projet doit : **i) être porté par une association, en direct ou pour le compte d'un tiers (personne physique) ; ii) bénéficier en principe à un large public ; iii) répondre aux critères suivants : être un projet innovant en matière de promotion de la lecture, être un projet pérenne, être générateur de lien social et impliquer un travail en partenariat.** Dossier de candidature téléchargeable sur : [www.fondation.creditmutuel.com/lecture/fr](http://www.fondation.creditmutuel.com/lecture/fr) . Date limite de candidature : **15 novembre 2016**.

[http://fondation.creditmutuel.com/lecture/fr/fichier\\_pdf/2017\\_Reglement\\_Prix\\_Innovation\\_Lecture.pdf?utm\\_source=Aspmail&utm\\_medium=Emailing&utm\\_campaign=Newsletter+AME+2016-08-2](http://fondation.creditmutuel.com/lecture/fr/fichier_pdf/2017_Reglement_Prix_Innovation_Lecture.pdf?utm_source=Aspmail&utm_medium=Emailing&utm_campaign=Newsletter+AME+2016-08-2)

### ➤ Fondation de France // Bourses Déclics jeunes

Afin d'aider les jeunes à concrétiser un projet précis dans le cadre de leur vocation, la Fondation de France remet chaque année, à l'issue d'un important dispositif de sélection, **20 bourses** pour accompagner 20 jeunes dans la réalisation de leur avenir. L'idée : **aider financièrement la concrétisation d'un projet, en même temps que de soutenir la volonté du jeune à se réaliser**. Le concours participe ainsi à : **i) Soutenir et encourager des jeunes talents, entre 18 et 30 ans ; ii) Promouvoir des parcours ambitieux et atypiques, en cultivant l'idée d'entreprendre chez la jeune génération ; iii) Sensibiliser les jeunes à l'idée de donner à leur tour, lorsqu'ils auront pu, grâce à cette aide, se réaliser**. Pour participer, les candidats doivent remplir un questionnaire de présélection en ligne sur le site internet de la Fondation de France ([www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)). **Une lettre de recommandation** signée devra être scannée et téléchargée pour être jointe à cette candidature, ou envoyée par courrier postal le jour de l'inscription en ligne. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 30 novembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/programme/bourses-declics-jeunes>

### ➤ Fonds de dotation ADIFE // Soutien à l'entrepreneuriat

Le fonds de dotation territorial ADIFE (Agir pour le Développement d'Initiatives de Formation et d'Emploi dans l'Est du Val d'Oise), a pour objet statutaire l'élaboration et le financement de la mise en œuvre des projets relevant de missions d'intérêt général dans les secteurs de la formation ou de l'accès à l'emploi dans les diverses activités économiques réalisées sur l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle. Ainsi le fonds de dotation ADIFE dans le cadre de son programme d'actions 2016 souhaite soutenir l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi en attribuant **2 bourses de 5 000€ chacune**, récompensant deux porteurs de projet d'entreprise en lien avec la plateforme aéroportuaire. Sont habilités à candidater : **Porteur de projet d'entreprise, résident ou implanté dans l'est du Val d'Oise (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse) et/ou dont le projet bénéficie à ce territoire**. Tous domaines d'action en lien avec la plateforme aéroportuaire et dans son environnement direct. Envoyer le dossier de présentation (format libre) du projet en veillant à mettre en évidence le lien avec la plateforme aéroportuaire à l'adresse suivante : [management@planetairport.com](mailto:management@planetairport.com). Date limite de candidature : **31 décembre 2016**.

Informations complémentaires : <http://www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets/soutien-a-lentrepreneuriat>

### ➤ Organisation Internationale de la Francophonie // Fonds d'aide à la circulation des artistes

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soutient **la circulation des artistes professionnels et de leurs spectacles (musique, théâtre et danse) à l'occasion de tournées et de festivals internationaux**. Une action indispensable pour que les artistes contemporains des pays du Sud et de l'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie, franchissent les frontières, accèdent aux réseaux internationaux de programmation et développent leur professionnalisme. Une attention particulière est portée **aux projets ayant des effets multiplicateurs et structurants, et qui participent au développement des carrières des artistes dans leur région ou en dehors de celle-ci**. **Deux appels à projets accompagnés des formulaires et des modalités d'inscription sont lancés chaque année** par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps et à l'automne. Limite de dépôt des dossiers : **au plus tard 4 mois avant le début de la tournée ou du festival**.

Les documents et les informations nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature peuvent être demandés auprès de l'O.I.F ou téléchargés sur le site : [http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section\\_2](http://www.francophonie.org/Fonds-d-aide-a-la-circulation-des.html#section_2)



### ➤ La Fondation Henri Baboin-Jaubert Générations Solidaires // Appel à projets régional Rhône Alpes 2017

La Fondation a pour objet de **soutenir des projets portés par des organismes d'intérêt général qui développent des services et des soins en faveur des personnes dites du 4ème âge**. Elle souhaite également soutenir des projets visant à développer la démarche palliative dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent. Les projets devront permettre aux équipes de mettre en place une démarche globale et interdisciplinaire, notamment par le biais d'une formation à la fin de vie. **Pour être éligible le projet doit se réaliser sur le territoire de la région Rhône Alpes**. Tous les dossiers doivent être transmis par voie électronique (en format Word exclusivement) à l'adresse [centreest@fdf.org](mailto:centreest@fdf.org) : **i)** au plus tard **le 28 octobre 2016** pour le comité de sélection de **février 2017** **ii)** au plus tard le **1er mars 2017** pour le comité de sélection de **juin 2017**.

Informations complémentaires : [Fondation de France Centre-Est](#).

### ➤ Fondation de France // Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Afin d'éviter aux jeunes des familles en difficulté de basculer dans la violence ou le décrochage scolaire, la Fondation de France a lancé un programme d'action spécifique. Ce programme permet aux familles **d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie**. **Objectifs** : **i)** Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement ; **ii)** Apporter des solutions innovantes aux difficultés des jeunes ; **iii)** Faire reculer la précarité en France ; **iv)** Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles. Cet appel à projets s'adresse à **des organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée** tels que les collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives ou laboratoires de recherche publique. Pour prendre en compte la difficulté de mise en œuvre de certains projets, la Fondation de France **peut reconduire son soutien pendant deux ou trois années au maximum**. En revanche toute demande d'aide au fonctionnement habituel d'un service ou d'une structure sera systématiquement refusée, ainsi que les demandes relevant d'une prise en charge administrative de droit commun. Le dossier de candidature est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par mail à la fondation régionale concernée. Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé **en deux exemplaires, un par voie postale, et un par mail avant le 31 octobre 2016** à la fondation régionale concernée.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/article/enfance-et-famille>